

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 139 (1994)
Heft: 8

Rubrik: Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sérieux problèmes professionnels. Une désignation rationnelle des commandants et des officiers d'état-major, dans le système de milice, postule une collaboration entre l'armée et les entreprises.

Chose plus inquiétante encore, de nombreuses entreprises, même dirigées par des colonels d'état-major général, ne veulent plus

avoir publiquement à faire avec l'armée, pour éviter une image de marque trop «militariste». Si la baisse de la publicité dans les périodiques militaires suisses s'explique d'abord par la crise économique que nous vivons, une volonté de dissociation des rapports entre le monde économique et le militaire doit aussi être prise en compte.

Le Département militaire fédéral, accessoirement le Comité central de la Société suisse des officiers feraient bien de se préoccuper de ces problèmes qui pourraient saper l'Armée 95. Une lointaine réforme «Armée 2010», chère à certains futurologues, dépendra de la façon dont on les aura résolus.

Colonel Hervé de Weck

Courrier des lecteurs

A propos de la version française de Forts et fortifications en Suisse éditée chez Payot et dont un compte rendu a paru dans la RMS N° 3/1994

Paul-A. Braissant-Sutermeister, Berne: «Je ne comprends pas que la *Revue militaire suisse* cautionne sur une page entière un machin pareil. Les textes traduits de l'allemand sont-ils le simple produit brut d'un ordinateur fichrement programmé ou sont-ils la ponte d'une personne s'imaginant savoir le français. Il est regrettable pour le colonel Rapin de se voir en telle compagnie, surtout si la traduction de son texte devait faire le pendant en qualité dans l'édition allemande. Müglech wär das jo no!»

Philippe Henry, professeur à l'Université de Neuchâtel: «(...) je n'ai pas aimé (...) la critique (...) sur *Forts et fortifications en Suisse* (Mittler), critique à mon avis beaucoup trop gentille à l'égard d'un livre certes sérieux et parfois fouillé, mais fort mal construit, horriblement mal traduit (c'est un véritable scandale) et très approximativement illustré, exception faite du remarquable chapitre de J.-J. Rapin, si vous voulez bien entendre l'opinion d'un non spécialiste.»

A propos de la «RMS»

Colonel Emile Buxcel, Lausanne: «(...) la qualité de la RMS (...) est grande. L'information technique y est développée avec méthode et les articles de réflexion sont souvent d'excellent niveau. Vous avez su, d'autre part, conserver à l'égard du DMF et de son Chef une totale indépendance d'esprit, celle-ci n'excluant jamais (...) la courtoisie et une loyauté d'autant plus nécessaires lorsqu'on n'est pas forcément d'accord avec toutes les options militaires choisies par le Conseil fédéral.»